

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 août 2026****Délibération n° 36-2026****Séance du 17 août 2026**

Date de convocation :
03 août 2026
Date d'affichage :
18 août 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 12
de votants 14

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORÉ, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Françoise SAVIE EUSTACHE (pouvoir à Maryline JOUVEY), Dominique DETOLLE (pouvoir à Julie VEYRAT DAL DEGAN).

ABSENT : Vincent MAIRE

Secrétaire de séance : Christophe CHAUTAGNAT

Objet : Adhésion au ATD (Agence technique départementale)

Madame le Maire présente la création de l'Agence Technique Départementale (ATD) initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'ATD sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'ATD est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code Général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 13 voix pour et une abstention,

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale

ADOpte les statuts de l'Agence Technique Départementale

DÉSIGNE Monsieur Matthieu PONZ pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

